

# Réunion du comité de Pilotage du S3PI Hainaut Cambrésis Douaisis

Lieu : Valenciennes

Date : mardi 19 octobre 2010

Participants :

Industries

- Philippe STAHL, EDF Centre de Production Thermique Bouchain
- Albin SZTENDERA, SNET
- Frédéric HACHEZ, SNET
- Christian LEBRUN, GIQASSE

Associations

- Solange LEMOINE, Denain Ecologie
- Pierre BORDEYNE, Denain Ecologie

Collectivités

- André MILLE, Communauté d'agglomération des portes du Hainaut (*en remplacement de S. TOUZE*)

Administration

- Daniel HELLEBOID, DREAL
- Christian VINCQ, DREAL
- Olivier MESUREUR, S3PI
- Françoise LEBRUN, S3PI
- Hélène DU CREST, ARS

Personnes qualifiées

- Jean-Marie HAGUENOER, Université Lille 2
- Laurent ALLEMAN, Ecole des Mines de Douai
- Vincent GRAMMONT, Ineris

Personne invitée

- Julien BERNY, BURGEAP (*Mme Christelle LE DEVEHAT, empêchée par les grèves sur le réseau SNCF, n'a pu être présente*)

# RELEVÉ DE CONCLUSIONS

La réunion commence par une présentation de Daniel HELLEBOID, responsable de la DREAL (UT de Valenciennes) depuis août 2010 en remplacement de Monsieur Guy SARELS.

## **1. Validation du compte-rendu du Copil du 29/06/10**

Les représentants de l'ARS, de la SNET et du CPT de Bouchain apportent quelques modifications au compte-rendu. Le compte-rendu est approuvé suite à un tour de table.

## **2. Rappel de la méthode de l'étude, de son déroulé et de ses objectifs, et échanges sur le courrier de l'Association APRES reçu par le S3PI**

*Le courrier de Monsieur CORDONNIER et les sollicitations de certains élus sont l'occasion de revenir sur la méthodologie de l'étude.*

*Un diaporama est projeté en séance par le S3PI (cf. annexe). Des extraits du courrier de l'association APRES, reprenant les observations formulées, sont présentés et des éléments de clarification sont apportés.*

Olivier MESUREUR confirme que les données épidémiologiques seront bien intégrées à l'étude, dans la mesure où elles sont disponibles. Les conclusions du rapport de l'ORS sur les cas de cancer dans la CAPH et la CCCO seront ainsi reprises. Il appartient à BURGEAP de réaliser les démarches nécessaires pour vérifier si d'autres données sont disponibles. Les membres du COPIL peuvent bien sûr orienter BURGEAP dans ses recherches s'ils ont connaissance de sources d'information. Il rappelle par ailleurs que les risques sanitaires ne seront pas évalués à partir des émissions industrielles de 2007 mais bien à partir de mesures effectuées sur le terrain.

Daniel HELLEBOID ajoute que 2007 ne doit pas être considérée comme une année fétiche.

Olivier MESUREUR insiste sur le fait que la base de données d'émissions demande aux industriels d'indiquer tous les rejets atmosphériques de leur installation (composition, flux..). Afin de juger au mieux de la représentativité de l'activité, les informations ont été demandées pour les années 2006 à 2009. Des commentaires éclairant des évolutions notables ont également été demandés.

Daniel HELLEBOID précise que ces informations serviront à réaliser la modélisation numérique.

Madame DU CREST distingue deux objectifs : le calage du modèle et la mesure des concentrations dans l'environnement. Ce ne seront pas forcément les mêmes données qui seront exploitées.

Vincent GRAMMONT indique ensuite que dans le contexte de l'étude de zone, il n'est plus possible d'agir pour les pollutions d'hier. L'objectif est d'agir en prévention/réduction des impacts liés aux pollutions actuelles et à venir.

Hélène DU CREST ajoute que l'historique sera pris en compte *via* l'état de pollution de sols.

Par ailleurs, concernant les commentaires de l'association APRES sur les choix budgétaires, Daniel HELLEBOID indique qu'en termes de budget, le S3PI n'a pas fait appel à d'autres fonds que ceux venant du MEEDDM, dans la mesure où ceux-ci étaient suffisants pour financer l'étude telle que décrite dans le cahier des charges. En revanche, un appel à des fonds FEDER ou PRSE2 est susceptible d'être réalisé pour le financement de la partie « mesures dans l'environnement ».

Pierre BORDEYNE estime que le plan de financement n'a pas toujours été présenté ainsi.

Daniel HELLEBOID reconnaît que l'opérationnalité a prévalu sur la communication mais assure qu'il n'y a aucune volonté d'opacifier le déroulement de l'étude de zone. Il précise ensuite que le tableau de collecte des émissions des industriels est pour sa part un document éprouvé, ayant déjà servi à des études comparables.

Olivier MESUREUR signale qu'un exemple de tableau de collecte des émissions figure dans la proposition technique de BURGEAP.

Solange LEMOINE relève que la façon dont le S3PI a indiqué, lors de la réunion de lancement de l'étude, que les collèges collectivités et associations n'étaient pas obligés d'assister à la présentation des modalités de remplissage du tableau de collecte, a généré de la suspicion.

Olivier MESUREUR indique qu'il s'agit d'un malentendu. Le S3PI comprend que cette proposition a pu engendrer de la suspicion, mais il s'agissait de proposer aux personnes qui le souhaitent de pouvoir quitter la réunion suite à la présentation générale de la méthode de l'étude. La partie sur le remplissage du tableau de collecte étant très technique et pouvant être « rébarbative » pour les personnes non directement concernées.

Frédéric HACHEZ précise que les industriels ont également été mis devant le fait accompli, et qu'ils n'ont pas non plus été consultés au préalable sur le contenu du tableau de collecte.

Philippe STAHL demande s'il faut communiquer les tableaux complétés par les industriels pour la période 2006 à 2009 à l'ensemble des membres du comité de pilotage.

*Il est décidé tout d'abord que la base vierge soit transmise au comité. Le S3PI tient bien sûr, via BURGEAP, l'ensemble des tableaux complétés à disposition des membres du COPIL.*

Olivier MESUREUR indique ensuite, à propos des effets des cocktails de polluants secondaires, qu'il s'agit d'une vraie question, mais qu'il s'agit d'un sujet très complexe. Il renvoie ainsi la question vers les experts du COPIL et invite BURGEAP à faire un point sur les connaissances dans ce domaine dans son rapport.

Christian VINCQ signale que les connaissances sur les effets cocktails sont encore limitées.

Jean-Marie HAGUENOER ajoute, compte tenu des recherches internationales, que les incidences des substances chimiques ne sont bien connues que pour 150 substances sur plusieurs centaines de milliers. L'évaluation de l'incidence des effets cocktails est ainsi très incertaine.

Par ailleurs, concernant les remarques de l'association APRES sur la prise en compte des groupes à risque, Olivier MESUREUR indique que l'impact sanitaire sera évalué en comparant les résultats de mesures dans l'environnement à des valeurs réglementaires (ex. : valeurs de potabilité pour l'eau potable). Il indique que ces valeurs ont été établies dans le souci de protection de la population. Au cas où aucune valeur réglementaire n'existerait pour certains polluants ou certains milieux, un calcul serait réalisé sur la base des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) établies en prenant en compte l'existence dans la population de sous-groupes à risques tels que les femmes enceintes, les fœtus ou les personnes âgées. Le S3PI renvoie à un rapport de l'INERIS sur le sujet (*cf. diaporama projeté*).

Hélène DU CREST précise à ce sujet que si les VTR ne sont conçues que sur des critères sanitaires, ça n'est pas toujours le cas des valeurs réglementaires qui doivent parfois intégrer d'autres contraintes de type technique ou économique, et qu'il s'agit alors plus de valeurs de gestion que des valeurs d'évaluation. Cela signifie que le respect des valeurs réglementaires n'implique pas systématiquement une absence d'effet sur la santé.

Vincent GRAMMONT considère pour sa part les valeurs réglementaires comme des mesures de gestion.

Jean-Marie HAGUENOER confirme que le principe de gestion est bien de protéger les populations. Il précise également qu'il convient de rester critique vis-à-vis des VTR. A ce titre, il évoque les fiches de l'Ineris qui présentent une analyse critique des VTR retenues par un groupe d'experts dont il fait partie.

Frédéric HACHEZ considère le choix des valeurs de référence comme l'étape la plus difficile d'une étude de zone.

Olivier MESUREUR informe enfin les membres du comité de pilotage que le dernier point d'observation de l'association APRES concerne l'information de la population. Il s'agit là d'un sujet récurrent, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un comité de pilotage spécifique en présence des chargés de communication de la CAPH et de la CCCO. Il ajoute que l'organisation de la communication pourra être redéfinie (*cf. suite du document*).

### **3. Présentation par BURGEAP de l'avancement de l'étude**

Julien BERNY informe en préambule les membres du comité de pilotage qu'il assurera également la présentation de la partie gérée par Christelle LE DEVEHAT : « données d'émission transmises par les industriels, autres émissions sur la zone (urbaines, transport), schéma conceptuel d'exposition, proposition des traceurs de risque ». N'étant pas expert sur ces questions, il ne lui sera donc pas toujours possible de répondre aux questions et remarques.

*Un diaporama intitulé « Etude sanitaire sur la zone d'Hornaing-Bouchain » est projeté en séance.*

Frédéric HACHEZ estime et déplore que le changement de nom de l'étude et la diminution d'ICPE concernées ciblent les centrales à charbon.

Daniel HELLEBOID confirme que ce titre ne correspond pas à la démarche réelle de l'étude.

Christian VINCQ suggère de revenir au titre initial : « étude de zone ». C'est d'ailleurs le nom qui figure dans le cahier des charges.

*Le cabinet BURGEAP corrigera le titre de ses présentations.*

#### *a. Inventaire*

Julien BERNY rappelle les objectifs de l'inventaire et liste les quinze industriels concernés par le remplissage de la base.

Solange LEMOINE et Laurent ALLEMAN sont surpris de ne pas retrouver l'entreprise Recydem.

Daniel HELLEBOID signale que Recydem n'est pas concerné par la mesure des rejets. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant l'étude de risques sanitaires de l'installation, a toutefois été transmis à BURGEAP pour que les émissions de Recydem soient prises en compte. Il se rapprochera de l'inspecteur qui suit le dossier mais indique qu'il sera difficile de quantifier les rejets diffus.

La suite de l'inventaire présenté par Julien BERNY concerne les substances relatives à chacun des sites pour les années 2006 à 2009.

Solange LEMOINE constate que 2007 ne pourrait pas être retenu comme année de référence puisque les sites n'ont pas tous fourni les données.

Philippe STAHL ajoute que de nouveaux critères de méthodologie d'évaluation de certains rejets des centrales thermiques ont été mis en place en 2008, ce qui impacte les mesures et les données de référence.

Olivier MESUREUR confirme que pour certains industriels les process ont changé au cours de la période 2006-2009 (ex. : ajout de filtres) et que certains industriels n'ont fourni des données que pour 2008 et 2009 car les rejets des années 2006 et 2007 ne sont plus du tout représentatifs des rejets actuels.

Laurent ALLEMAN rappelle que lors de la précédente réunion, le comité de pilotage avait convenu de prendre en compte la moyenne de trois années pour déterminer les valeurs de référence.

Hélène DU CREST estime que l'essentiel est de prendre en compte des données représentatives qui ne seront pas systématiquement basées sur la même période d'années selon l'entreprise considérée. Il s'agit de faire du cas par cas.

Olivier MESUREUR précise que l'objectif de l'étude est de prendre en compte les émissions actuelles pour se projeter dans les années à venir.

Laurent ALLEMAN a pour sa part une autre conception de l'évaluation des risques. En ne tenant compte que des émissions les plus récentes qui sont aussi les plus faibles, on risque d'induire un biais. Les données les plus représentatives sont celles qui ont été vécues par les habitants au cours des 30 dernières années. Ne prendre en compte que les années 2008 et 2009 est donc à son avis réducteur.

Jean-Marie HAGUENOER suggère de se cantonner aux missions du S3PI et de réaliser une évaluation des risques non rétrospective.

Olivier MESUREUR indique que ce sujet a été abordé en début de réunion (cf. diaporama projeté et §2 du présent compte-rendu)

Christian LEBRUN suggère de déterminer une année « fictive » de référence à partir des données représentatives de l'activité à venir des industries.

Hélène DU CREST considère elle aussi que la modélisation destinée à l'évaluation des risques pourrait reprendre les données d'émission d'une année composite représentative.

Vincent GRAMMONT en conclut que BURGEAP a besoin de deux données différentes : une pour le calage et une autre pour l'évaluation des risques.

Philippe STAHL estime dans tous les cas que la définition des données de référence est du ressort de BURGEAP. Laisser les industriels choisir risquerait d'alimenter un climat de suspicion. Aussi est-il important que la décision vienne d'un tiers.

Olivier MESUREUR rappelle que l'année de référence servira à modéliser les retombées.

Julien BERNY attire l'attention du comité de pilotage sur la difficulté de caler des données « fictives » de référence avec les données réelles fournies par ATMO en vue de la modélisation. Il insiste notamment sur l'augmentation des incertitudes.

Frédéric HACHEZ signale avoir pour sa part basé l'ERS de la SNET sur cinq ans de données représentatives pour obtenir le total cumulé.

#### *b. Principales substances d'intérêt sanitaire*

Frédéric HACHEZ fait remarquer quelques incohérences dans le tableau. Par exemple, le tableau faisant la synthèse des familles de polluants déclarés par les industriels dans le tableau de collecte ne recense pas les COV totaux pour la SNET.

Olivier MESUREUR signale que l'abattement des COV entre 2008 et 2009 correspond à la baisse d'activité de Sevelnord.

Jean-Marie HAGUENOER note que les substances suivent trois tendances : augmentation, stabilité, diminution. Il juge important de superposer les panaches lors de la modélisation afin d'évaluer les expositions cumulées.

Frédéric HACHEZ note que le tableau n'est pas exploitable en l'état puisque de nombreuses données sont manquantes. Il n'y a aucun périmètre comparable.

Julien BERNY explique que l'absence de données est liée à l'absence de réponses des industriels, qui nécessitent d'être expliquées au cas par cas.

Laurent ALLEMAN suggère de définir le taux d'exposition moyen et représentatif pour chaque composé.

Hélène DU CREST rappelle que la projection n'aura de toute façon qu'une valeur théorique visant à exprimer une exposition chronique. Il faut donc prendre en compte les émissions moyennes sur des périodes relativement longues.

En guise de synthèse, Olivier MESUREUR indique qu'il faudra traiter au cas par cas : installation par installation et polluant par polluant. BURGEAP définira quelles sont les données d'émissions les plus représentatives et le comité de pilotage sera amené à valider ces données. Les évolutions, notamment réglementaires, prévues par les industriels devront également être indiquées dans la synthèse de BURGEAP. En compilant l'ensemble des données, BURGEAP pourra alors réaliser une modélisation numérique la plus réaliste possible.

Jean-Marie HAGUENOER signale que la superposition des modélisations permettra de déterminer les points où il faudra davantage investir en matière de mesures dans l'environnement.

Daniel HELLEBOID craint que l'attente d'éléments plus complets ou plus actuels ne retarde la mise en œuvre de la modélisation.

*c. Emissions résidentielles, tertiaires et commerciales (SO<sub>2</sub>, NO<sub>X</sub>, HCl, COV<sub>nm</sub>, benzène)*

Julien BERNY signale que les données publiées par ATMO datent de 2001.

Olivier MESUREUR précise qu'il s'agit du dernier cadastre des émissions ATMO.

Philippe STAHL en déduit qu'il s'agit d'évaluations et non de mesures.

Olivier MESUREUR le confirme mais assure qu'ATMO reste la meilleure source en la matière.

Julien BERNY indique que le bruit de fond prend également en compte les émissions liées au chauffage urbain, au transport routier, au transport non routier ainsi que les émissions agricoles.

Olivier MESUREUR précise qu'une étude spécifique a été réalisée par ATMO pour lister les molécules susceptibles d'être retrouvées à proximité des zones agricoles.

Frédéric HACHEZ ajoute que le labour et le fauchage remettent les particules en suspension. Il est donc extrêmement difficile de mesurer l'impact réel des émissions agricoles.

Jean-Marie HAGUENOER nuance les impacts sanitaires du labour : la plupart des poussières soulevées sont suffisamment grosses pour être filtrées par les voies respiratoires.

Hélène DU CREST demande ensuite si la qualité de l'eau du robinet sera prise en compte dans l'étude de zone.

Julien BERNY indique que l'eau du robinet respecte les valeurs réglementaires puisqu'elle est considérée potable. Il ajoute que la qualité des eaux souterraines fait quant à elle l'objet de mesures.

Jean-Marie HAGUENOER est réservé quant à la prise en considération d'un scénario d'ingestion. Il considère que les éléments les plus pertinents à prendre en compte concernent la santé respiratoire et préfère se limiter à un scénario d'inhalation. Aussi convient-il à son sens de cibler prioritairement la pollution atmosphérique pour déterminer les impacts sanitaires, et de n'envisager les compléments à apporter par rapport à l'eau ou à l'alimentation que dans un second temps.

Olivier MESUREUR ajoute que le trafic routier et les émissions résidentielles devront également être pris en compte.

Julien BERNY insiste sur la notion de hiérarchisation des sources pour identifier les éléments les plus impactants dans l'étude de zone.

*d. Contexte environnemental et géologique ; données sur le bruit de fond*

*Une carte projetée en séance présente la zone concernée par l'étude.*

Julien BERNY précise que la limite du bassin minier coupe la zone d'étude en deux. Il ajoute que la provenance du vent est pratiquement identique pour l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais. Le contexte géologique se caractérise quant à lui par l'omniprésence de limons qui recouvrent un substratum crayeux ou marneux. Le bruit de fond géochimique présente pour sa part de nombreuses substances dans les différentes couches des trente premiers centimètres de terrain. La concentration en plomb est une particularité régionale. La concentration en cadmium est également indiquée.

Olivier MESUREUR indique que ces informations viennent d'études qui ont été réalisées autour de sites industriels sensibles identifiés.

*e. Contexte hydrogéologique et qualité des eaux souterraines*

*Une carte projetée en séance représente les différentes nappes de captage (dont eau potable, industriel et agricole).*

Julien BERNY précise que le sens d'écoulement se fait du Nord vers le Sud. Les données sont notamment issues de la base ADES. Différents piézomètres sont également présent sur la zone.

*f. Contexte environnemental et zones naturelles.*

Julien BERNY relève une forte concentration de zones naturelles au nord de la zone d'étude.

*g. Usages recensés (usages agricoles et établissements dits sensibles)*

Julien BERNY indique qu'il s'agit des écoles, crèches, maisons de retraite, hôpitaux et assimilés, terrains de sport, terrains de loisirs, jardins potagers et zones maraichères.

Frédéric HACHEZ émet des réserves sur le nombre de sites considérés comme « hôpitaux et assimilés ». Julien BERNY lui répond que les centres de soins infirmiers ont également été retenus, conformément au cahier des charges qui prévoyait un inventaire exhaustif. Daniel HELLEBOID suggère de hiérarchiser ces sites.

Julien BERNY ajoute que l'historique de pollution s'appuie sur différentes bases de données (BASOL, BASIAS, DREAL, IREP, BARPI, archives BURGEAP). La zone d'études contient 8 sites classés Seveso et silos soumis à autorisation, 6 sites IREP et 20 sites concernés par des émissions de polluants dans l'atmosphère.

Jean-Marie HAGUENOER suggère de recourir également aux informations contenues dans la banque de données de l'APPA Nord-Pas-de-Calais, qui concerne les retombées de métaux dans les lichens et les mousses.

Laurent ALLEMAN explique qu'il s'agit d'un bio-indicateur des retombées atmosphériques.

Julien BERNY signale qu'il a également pris en compte les informations de la base de données BARPI pour prendre en compte les accidents industriels.

*Les membres du comité de pilotage évoquent d'autres incendies dont celui du centre de tri de déchets d'Emerchicourt. BURGEAP contactera le SDIS pour obtenir plus d'informations.*

#### *h. Temps d'échange critique*

Olivier MESUREUR confirme que la DREAL a bien relancé les industriels qui n'auraient pas répondu au questionnaire envoyé par BURGEAP. La quasi-totalité des industriels a répondu aux demandes de BURGEAP. Il reste encore un cas particulier où l'industriel n'a pas souhaité compléter la base de données de BURGEAP en dehors de l'année 2007.

Laurent ALLEMAN relève quelques incohérences, notamment pour Saint-Gobain qui, pour un fabricant de verre, n'émet pas d'arsenic.

Julien BERNY signale que BURGEAP s'attachera à vérifier les différentes données et à proposer site par site et par polluant des données d'émission représentatives pour pouvoir ensuite réaliser les modélisations qui orienteront le plan d'échantillonnage.

#### **4. Suite des travaux du comité de pilotage**

Daniel HELLEBOID souhaite que les données complémentaires ou corrigées soient envoyées par BURGEAP avant la fin de l'année. Il propose que la prochaine réunion ait lieu mi-janvier afin que la modélisation puisse démarrer début 2011.

*De manière générale, les membres du comité de pilotage demandent à BURGEAP d'envoyer aux membres du COPIL en amont des réunions les documents qui seront présentés et discutés en séance. Par exemple, les tableaux de synthèse des émissions des industries de la zone n'ont pas été transmis au préalable, ce qui rend difficile toute prise de décision. Par ailleurs, il est important que les données fournies soient accompagnées de tous les éléments explicatifs ou interprétatifs à disposition de BURGEAP afin que les membres du COPIL aient toutes les données à leur disposition en amont. Ainsi, les propositions de choix de données d'émission, argumentées industriel par industriel, devront être fournies pour fin 2010, afin que les membres du COPIL puissent préparer la réunion de janvier.*

Olivier MESUREUR indique que le planning initial a pris du retard. Il estime que le *timing* reste raisonnable au regard d'autres études de zone réalisées par d'autres S3PI. Il confirme par ailleurs les propos de Frédéric HACHEZ : le champ d'action du S3PI est bien plus large que la présente étude de zone.

Laurent ALLEMAN insiste par ailleurs sur le travail important de communication qu'il reste à fournir. Il estimerait regrettable de laisser à d'autres le soin de communiquer sur les travaux menés par le comité de pilotage. Il est important de rassurer la population, les maires ainsi que les associations sur le sérieux de la démarche.

*Les membres du comité de pilotage discutent des éléments communicables et de l'intérêt à communiquer. Un communiqué sera réalisé en lien avec les chargés de communication de la communauté d'agglomération et de la communauté de communes. Le calendrier, les points d'étape, les points de progression, l'implication des industriels ainsi que la méthodologie*



*alimenteront ce communiqué. Le document sera transmis par courrier électronique aux membres du comité de pilotage pour validation avant d'être diffusé probablement dans les périodiques de la CAPH et de la CCCO.*

Pierre BORDEYNE rappelle que Denain Ecologie informe ses membres et sympathisants de l'existence et du rôle du S3PI, et communique également sur l'étude sans évoquer les débats internes au comité de pilotage.

Solange LEMOINE s'interroge sur la réponse à apporter à l'association APRES.

Olivier MESUREUR rappelle que différents concours de circonstance regrettables n'ont pas permis d'apporter une réponse plus précise avant. Il reconnaît que les questions posées par Monsieur CORDONNIER sont légitimes.

Daniel HELLEBOID ne souhaite toutefois pas engager de relation épistolaire fastidieuse. Le comité de pilotage est l'instance légitime pour traiter ces questions. L'envoi du compte-rendu de la présente réunion, accompagné en annexe du diaporama de préparation par le S3PI, vaudra donc réponse.

**Document rédigé par la société Ubiquis**

**Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – [infofrance@ubiquis.com](mailto:infofrance@ubiquis.com)**